

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 octobre 2009

L'an deux mil neuf et le trente octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Christiane THIBERT, Maire.

Nombre de conseillers
en exercice : 14

Présents et représentés : 12

Absents : 2

Date de la convocation
26 octobre 2009

(Article L2121-12 du Code
Général des Collectivités
Territoriales)

Présents :

Mmes Christiane THIBERT, Patricia DUBOIS, Claude ROLLIN, Nicole NAVARRO, Mrs Jean-Pierre BOURGEOIS, Franck FURTIN, Christian HARTWICH, Benoît JABOULET, Marc MONFRAY, Dominique VIOT.

Absents représentés :

Colette BERGER donne pouvoir à Christian HARTWICH
Solange DUMAS donne pouvoir à Franck FURTIN

Absents non représentés :

Pascal GUILLON
Michel ARIES

Secrétaire de séance Benoît JABOULET

Le compte-rendu de la séance du 25 septembre 2009 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés au Conseil Municipal du 30 octobre.

Délibérations

Délibération concernant l'achat d'une benne

Le conseil accepte à l'unanimité des membres présents et représentés la délibération concernant l'achat d'une tri-benne basculante 4,6 tonnes pour un montant de 5 420 € HT.

Délibération concernant l'élaboration d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics

Le conseil accepte à l'unanimité des membres présents et représentés la délibération concernant l'élaboration d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics de la commune pour le 23 décembre prochain. La mise en conformité de la voirie sera intégrée au projet Cœur de village.

Décision modificative pour la bibliothèque (changement d'imputation de compte)

Le conseil accepte à l'unanimité des membres présents et représentés la délibération concernant le changement d'imputation 2183 et 2184 de l'opération 111 de la bibliothèque au lieu de 2315 comme prévu au budget 2009.

Décision modificative n°3 concernant la voirie et l'achat d'une benne

Le conseil accepte à l'unanimité des membres présents et représentés la délibération concernant les travaux de busage à Romans débiter le compte 020 pour créditer le compte 2315 de 4 300 € et débiter le compte 020 pour 3 500 € pour créditer le compte 2158 pour l'achat d'une benne.

Délibération concernant la modification du tableau des emplois permanents de la commune

Le conseil accepte à l'unanimité des membres présents et représentés la délibération concernant la modification du tableau des emplois permanents de la commune compte tenu du changement de grade de Sandrine suite à l'obtention de son examen (passage de deuxième classe à première classe).

Délibération concernant l'instauration d'indemnités d'administration et technicité

Le conseil accepte à l'unanimité des membres présents et représentés la délibération concernant la mise en place d'un régime indemnitaire d'administration et technicité.

Délibération concernant détermination du taux de promotion pour les avancements de grade

Le conseil accepte à l'unanimité des membres présents et représentés la délibération déterminant le ratio au taux de 100 % de promotion par filière pour les avancements de grade.

La délibération est suspendue jusqu'au prochain conseil en attente de l'avis du Comité Technique Paritaire.

Délibération concernant l'acceptation de signer la convention avec le SIEA pour l'éclairage public du Picolet

Le conseil accepte à l'unanimité des membres présents et représentés la délibération concernant l'acceptation de signer la convention avec le SIEA pour l'éclairage public du Picolet.

Délibération concernant le classement des voies communales

Le conseil accepte à l'unanimité des membres présents et représentés la délibération concernant le classement des voies communales proposé par la DDE.

Rapports des commissions :

Action sociale et culturelle :

Une réunion du CCAS a eu lieu le 15 octobre pour préparer le repas de Noël des anciens qui aura lieu le 11 décembre à la salle des fêtes. Une animation est prévue par les « La Mineur ».

L'opération brioches de l'ADAPEI a eu lieu les 10 et 11 octobre et les fonds récoltés s'élèvent à 1 020.00 €.

Finances

Le budget de 2010 devra être prévu avec des recettes en baisse compte tenu de la crise et des incertitudes autour de la taxe professionnelle.

Une réunion est prévue début d'année pour débattre du taux d'imposition des taxes communales.

Communication

Site Internet

701 visites (2 à 3 par jour) à ce jour.

Ajout d'un agenda avec les manifestations dans la commune et les réunions des commissions municipales.

Des adhésifs de l'adresse du site www.garnerans.com sur les panneaux aux entrées de Garnerans sont en cours.

Plaquette info

Dernière parution début octobre 2009 regroupée avec la tournée ADAPEI.

A prévoir début novembre une information pour la réunion publique de présentation du PLU prévue début décembre.

Mise en place d'une stratégie pour le bulletin afin de le faire paraître plus tôt.

Contact des associations, récupération des données plus précoces.

Des idées pour la première page et la dominante esthétique de celui-ci.

Office du tourisme Val de Saône :

Prochain CA à Illiat le 5 novembre 2009.

Une exposition de la commune est prévue en vitrine de l'Office du Tourisme pour le mois de janvier.

Numérotation des rues :

La commande des plaques a été passée à la société Lacroix Signalisation déjà retenue pour les plaques des rues. Le délai de réception de celle-ci est de 4 semaines.

Une prochaine réunion sera à prévoir pour élaborer le document de remise des plaques et les modalités à suivre.

École numérique rurale :

Le projet est accepté. Les démarches sont en cours.

Urbanisme et environnement

Cœur de village

Une quinzaine de dossiers sont revenus pour la maîtrise d'œuvre.

L'ouverture des plis a été effectuée le 28 octobre, le choix des principaux dossiers retenus se fera le jeudi 5 novembre après-midi.

Les candidats seront ensuite reçus.

PLU.

Prochaine réunion le 25 novembre à 14h30 avec M. Gergondet.

Entretien des fossés

Mettant en avant les avantages écologiques du fossé à ciel ouvert (conservation de la faune et de la flore, régulation des écoulements par infiltration partielle, pouvoir de régulation des crues, ...) la commission, s'oppose au busage systématique.

Les busages seront réalisés dans certains cas bien définis :

- urbanisation

- création d'un trottoir pour sécuriser
- mise en sécurité de passages dangereux pour la circulation automobile
- accès à des terrains constructibles

Entretien des haies

Il a été décidé que seule la taille de la façade située en bordure du domaine public des haies périphériques des terrains agricoles, serait prise en charge par la commune.

Les haies périphériques des parcelles construites restent à la charge des propriétaires.

Un courrier type a été proposé pour informer les propriétaires de leurs obligations d'entretien afin d'éviter que les haies n'empiètent sur le domaine public.

Sécurité

La commission souhaite solliciter un professionnel afin d'établir un diagnostic de sécurité sur le bâtiment Mairie / Ecole.

Les points soulevés concernent :

- le classement du bâtiment
- le changement des boîtiers de protection des coups de poing
- le verrouillage du couvercle de la cuve à gaz
- la nécessité d'équiper le réseau de gaz d'une coupure générale

Entretien des bâtiments

Les devis d'entretien de la toiture ont été étudiés. De l'avis de tous les professionnels il n'y a pas d'urgence.

Le nettoyage (de 3 000 à 6000 €) permettrait d'augmenter la durée de vie du toit.

Une réfection (de 32 000 à 48 000 €) pourrait attendre une quinzaine d'années.

SCOT

La commission a pris connaissance des principales modifications.

Quelques points à retenir :

- développement rural sur l'ensemble du SCOT de 0,8% par an
- augmentation démographique souhaité sur les bassins du centre
- observation d'une chute de la démographie en milieu rural
- obligation de réaliser 20% de logements locatifs aidés à 20 ans
- proportion souhaitée de type de logement : 60% individuel et 40% collectif
- densité de construction de 15 logements à l'hectare
- Garnerans est une commune bocagère et, à ce titre, nous sommes tenus de réglementer cette zone dans notre PLU

Chiffres principaux pour Garnerans :

Taux de variation annuelle 2009/2016 : 1%

Résidences principales restant à construire entre 2009 et 2016 : 30

Le projet de modification est consultable en mairie et téléchargeable sur le site Internet de la commune.

Prochaine réunion de la Commission Urbanisme prévue le 19 novembre à 18 h 00.

Le local à usage sportif:

Les travaux sont terminés !

L'ancien local est vidé. Une réunion avec les associations sera organisée pour recenser les besoins et répartir la place.

Questions diverses

Aucune question diverse.

La séance est levée à 00 h 15.

Prochain Conseil le Vendredi 27 novembre 2009 à 20 h 30

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

Christiane THIBERT